



RÉAC EC

RÉACTUALISATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGINES DE CHANTIER

PUBLIC VISÉ

Conducteurs d'engins de chantier dits expérimentés déjà détenteur d'une Attestation de Formation à la Conduite en Sécurité des Engins de Chantier de 10 ans ou plus, à réactualiser

PRÉ REQUIS

- Aptitude médicale pour la conduite d'engins de chantier
- Être âgé d'au moins 18 ans

DURÉE

Nous consulter

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous consulter

LIEU

Dans nos centres de formations ou dans vos locaux

EQUIPEMENTS STAGIAIRES

Prévoir des chaussures de sécurité ou bottes de chantier, casque antibruit ou bouchons d'oreilles, gants de manutention résistants aux coupures et perforation, vêtements de travail, vêtements de signalisation, casque de chantier...

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser ses connaissances afin de :

- Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique
- Effectuer les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et de rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et de rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Mettre en œuvre les engins de chantier pour effectuer des tâches à des emplacements de travail variés

Moyens pédagogiques

- Démonstration
- Apprentissage et mise en application
- Livret remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Vidéo projecteur
- Ordinateur
- Support de cours
- Matériel pédagogique (Plots, anémomètre ...)
- Espace d'évolution permettant de répondre à la recommandation de la CNAMTS R372m
- Engins de chantier

Moyens d'encadrement

- Formateur en engins de chantier ou spécialisé sur cette thématique
- Le Groupe VIVALIANS est un organisme national certifié par AFNOR sous le numéro K-50057

Contexte réglementaire :

- Recommandation R372m de la CNAMTS

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRECIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Évaluation des compétences pour la conduite en sécurité d'engins de chantier
- Attestation de fin de formation
- Modèle d'autorisation de conduite à compléter par l'employeur «après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation»

Information complémentaire :

Une réactualisation doit avoir lieu au minimum tous les dix ans et notamment après tout accident avec arrêt de travail.



RÉAC EC

RÉACTUALISATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGINES DE CHANTIER

PROGRAMME

RAPPEL DE CONNAISSANCES THÉORIQUES :

- Retour d'expérience sur la conduite des engins de chantier
- Rappel des règles essentielles de responsabilité, de sécurité, de conduite, d'entretien des engins de chantier
- Appropriation de la nouvelle réglementation le cas échéant
- Inventaire des accidents ou incidents rencontrés et prévention à mettre en place

RAPPEL DE CONNAISSANCES PRATIQUES :

- Mises en situation sur les catégories d'engins de chantier concernées et dans les conditions habituelles de travail
- Observation des pratiques en situation
- Mise en évidence des mauvaises pratiques et corrections en conséquence

Évaluation des compétences pour la conduite en sécurité des engins de chantier.